

GUIDE FISCAL

POUR QUE
VOUS ET VOTRE
FAMILLE PUISSIEZ

ÉPARGNER PLUS

L'HONORABLE
DENIS LEBEL,
DÉPUTÉ

ROBERVAL-LAC-SAINT-JEAN

TÉLÉPHONE : 418 275-2768
SANS FRAIS : 1 800 667-2768
COURRIEL : denis.lebel@parl.gc.ca

UN MESSAGE DE VOTRE DÉPUTÉ, DENIS LEBEL

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Est-ce que vous profitez de tous les avantages auxquels vous avez droit dans votre déclaration de revenus annuelle? La plupart des Canadiens ne le font pas, même si notre gouvernement conservateur a réduit le fardeau fiscal de plus de 160 façons différentes – vous aidant, vous et votre famille, à épargner encore plus qu'avant.

J'ai le plaisir de vous présenter ce Guide fiscal, qui vise à s'assurer que vous profiterez de toutes les importantes épargnes qui vous sont offertes. Les initiatives présentées ici font partie du plan global de notre gouvernement pour réduire votre fardeau fiscal. Nous exécutons notre plan par :

- la réduction de la TPS à 5 %;
- la réduction de l'impôt sur le revenu et son maintien à un bas niveau;
- la création de l'historique compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour aider les Canadiens à épargner;
- des réductions fiscales ciblées pour les familles, les travailleurs, les personnes âgées et les créateurs d'emplois.

En fait, nos initiatives aident une famille canadienne type à économiser près de 3 400 \$ en moyenne par année. En outre, nous offrons un allègement fiscal ciblé d'environ 2,7 milliards de dollars par année aux aînés et aux pensionnés.

N'hésitez pas à communiquer avec mon bureau si vous avez des commentaires ou des questions sur le solide bilan d'allègement fiscal de notre gouvernement.



Sincères salutations,

L'honorable Denis Lebel, député
de Roberval-Lac-Saint-Jean

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION,
CONTACTEZ L'AGENCE DU REVENU DU CANADA AU
1-800-959-7383
OU VISITEZ SON SITE INTERNET AU
WWW.CRA-ARC.GC.CA

TOUS LES MODÈLES UTILISÉS DANS CETTE PUBLICATION ONT ÉTÉ
CHOISIS À DES FINS ILLUSTRATIVES UNIQUEMENT.



**N'OUBLIEZ PAS
DE CONSERVER
VOS REÇUS SI
VOUS VOYEZ CE
SYMBÔLE !**

TABLE DES MATIÈRES

DES ALLÈGEMENTS FISCAUX POUR TOUS LES CANADIENS	PAGE
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).....	3
Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS).....	4
Déduction des frais médicaux.....	4
Crédit d'impôt pour le transport en commun.....	4
Économies à la frontière.....	4
Super crédit pour premier don de bienfaisance.....	4
DES ALLÈGEMENTS FISCAUX POUR LES FAMILLES	
Prestation universelle pour la garde d'enfants.....	5
Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants.....	5
Montant pour aidants naturels.....	6
Crédit d'impôt pour aidants familiaux.....	6
Prestation pour enfants handicapés et régime enregistré d'épargne-invalidité.....	6
Prestation fiscale canadienne pour enfants, crédit d'impôt pour enfants et supplément de la prestation nationale pour enfants.....	7
Déduction des dépenses pour la garde d'enfants.....	7
Crédit d'impôt pour frais d'adoption.....	8
Montant pour manuels et exemption pour les bourses d'études et les bourses d'entretien.....	8
DES ALLÈGEMENTS FISCAUX POUR LES AÎNÉS	
Doublement du montant pour revenu de pension.....	9
Augmentation du montant en raison de l'âge.....	9
Fractionnement du revenu de pension.....	10
Hausse de l'âge limite pour la conversion des REER en FERR.....	10
DES ALLÈGEMENTS FISCAUX POUR LES TRAVAILLEURS ET LES EMPLOYEURS	
Crédit pour l'embauche visant les petites entreprises.....	11
Régimes de pension agréés collectifs.....	11
Prestation fiscale pour le revenu de travail.....	11
Montant canadien pour l'emploi.....	11
Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis.....	12
Allègement fiscal pour les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs.....	12
Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires.....	12
Déduction pour outillage des gens de métier.....	13
Crédit pour les frais de repas des conducteurs de grands routiers.....	13
DES ALLÈGEMENTS FISCAUX POUR LES ACHÉTEURS D'UNE HABITATION	
Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.....	14
Régime d'accession à la propriété.....	14

DES ALLÈGEMENTS FISCAUX POUR TOUS LES CANADIENS

Notre gouvernement conservateur traite l'allègement fiscal de tous les Canadiens en priorité depuis qu'il a été élu pour la première fois en 2006. Nous avons retiré plus d'un million de Canadiens à faible revenu des rôles d'imposition. Nous avons augmenté le montant que tous les Canadiens peuvent gagner avant de payer de l'impôt fédéral et avons réduit le taux d'imposition le moins élevé de 15 %. En fait, le fardeau fiscal fédéral est à son plus bas niveau en 50 ans. Poursuivez votre lecture pour connaître toutes les façons dont notre gouvernement conservateur réduit le fardeau fiscal des Canadiens, d'un océan à l'autre.

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

Les Canadiens ont beaucoup de raisons d'épargner pour l'avenir, que ce soit pour faire des rénovations domiciliaires, pour planifier leur retraite, ou même pour des frais médicaux. Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) peut aider tous les Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers à court et à long termes.

Présenté par notre gouvernement conservateur dans le budget de 2008, le CELI est un compte d'épargne enregistré flexible offert à tous les Canadiens de 18 ans et plus. Les revenus de placement, ce qui comprend les gains en capital, générés par le compte ne sont pas imposables, tout comme les retraits. Depuis 2009, les Canadiens peuvent cotiser jusqu'à 5 000 \$ par

année, et ce montant a été augmenté à 5 500 \$ en 2013. **Comme toujours, les droits inutilisés sont reportés à l'année suivante.** Par exemple, si Jean a ouvert un CELI en janvier 2013 et y a versé 2 000 \$ cette année-là, il pourra déposer 9 000 \$ en 2014 (soit les droits inutilisés de 3 500 \$ en 2013 plus le plein montant de 5 500 \$ pour 2014).

Il importe de se rappeler que **l'argent retiré ne peut être redéposé que les années suivantes.** Il ne peut pas être redéposé la même année sans entraîner une pénalité (par exemple, si France a utilisé tous ses droits de cotisation et retire 1 000 \$ en avril 2013, elle ne pourra pas redéposer cette somme de 1 000 \$ avant janvier 2014 au plus tôt).

«Les revenus de placement, ce qui comprend les gains en capital, générés par le compte ne sont pas imposables, tout comme les retraits.»

POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ LE
WWW.CELI.GC.CA

Contactez votre institution financière pour en apprendre davantage sur les règles régissant cet important outil d'épargne.

CRÉDIT POUR LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)

Les conservateurs s'engagent à maintenir un faible fardeau fiscal et à offrir des réductions fiscales aux Canadiens. Le crédit pour la TPS est un paiement trimestriel libre d'impôt qui aide les particuliers et les familles à revenu modeste à récupérer une partie ou la totalité de la TPS qu'ils paient. **N'oubliez pas: pour avoir droit au crédit pour la TPS, vous devez en faire la demande chaque année, au moment de la déclaration de revenus.**

DÉDUCTION DES FRAIS MÉDICAUX

Les conservateurs vous aident à répondre à vos besoins en matière de santé par la déduction des frais médicaux. Le crédit d'impôt pour frais médicaux s'applique à une vaste gamme de dépenses – des services de soins à domicile à la chirurgie au laser pour les yeux, en passant par les appareils orthopédiques – excédant 2 152 \$ ou 3 % du revenu net, selon le montant le moins élevé. Aucune limite ne s'applique au montant des frais admissibles qu'un contribuable peut réclamer pour lui-même, un conjoint, un conjoint de fait ou un enfant de moins de 18 ans.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE TRANSPORT EN COMMUN

Les Canadiens qui choisissent le transport en commun font le bon choix pour leur portefeuille et pour l'environnement.

Les usagers du transport en commun peuvent réclamer un crédit d'impôt non remboursable équivalant à 15 % du coût de leur laissez-passer mensuel ou annuel. Par exemple, si vous achetez un laissez-passer de 85 \$ par mois, vous pouvez économiser plus de 150 \$ par année. Cela représente près de deux mois de transport gratuits.

ÉCONOMIES À LA FRONTIÈRE

Il est essentiel pour les familles canadiennes et notre économie que la frontière entre le Canada et notre plus gros partenaire commercial, les États-Unis, soit la plus efficace possible. C'est pourquoi, notre gouvernement a augmenté les limites d'exonération fiscale pour les voyageurs canadiens.

Les résidents qui retournent au Canada après une absence d'au moins 24 heures sont exemptés des droits et des taxes sur 200 \$ des biens achetés à l'étranger. La limite de ceux qui rentrent au pays après une absence d'au moins 48 heures est de 800 \$. De plus, les Canadiens peuvent louer un véhicule aux États-Unis pour rentrer au Canada. Les taxes seront éliminées sur ces véhicules pour les Canadiens qui ont été absents du pays pendant au moins 48 heures.

SUPER CRÉDIT POUR PREMIER DON DE BIENFAISANCE

Notre gouvernement conservateur a créé le super crédit temporaire pour premier don de bienfaisance (SCPD) afin d'encourager les nouveaux donateurs. Le SCPD augmente la valeur du crédit d'impôt fédéral pour dons de bienfaisance de 25 points de pourcentage si le contribuable ou son conjoint n'a pas fait de réclamation depuis 2007.

Les donateurs reçoivent un crédit fédéral de 40 % pour les dons de 200 \$ ou moins, et un crédit fédéral de 54 % pour la partie des dons excédant 200 \$, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. (Note : le nouveau crédit ne peut être réclaté qu'une seule fois pour les années d'imposition 2013-2017.)

Rappel : Seuls les dons en argent faits après le 20 mars 2013 sont admissibles au SCPD.

DES ALLÈGÈMENTS FISCAUX POUR LES FAMILLES

PRESTATION UNIVERSELLE POUR LA GARDE D'ENFANTS

Être parent suppose des choix. Notre gouvernement conservateur croit que les parents sont les mieux placés pour savoir ce qui convient à leur(s) enfant(s). C'est pourquoi, nous avons créé la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). La PUGE donne aux familles 100 \$ par mois par enfant de moins de 6 ans, c'est-à-dire 1 200 \$ par enfant, par année.

La PUGE permet aux parents de décider ce qui convient le mieux à leur(s) enfant(s).

Plutôt que d'essayer d'imposer une approche universelle, la PUGE permet aux parents de choisir. Qu'ils choisissent d'inscrire leur(s) enfant(s) dans une garderie, de le(s) faire garder par un proche ou de rester à la maison, les parents sont responsables de ces décisions, car ce sont eux les experts.



CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CONDITION PHYSIQUE DES ENFANTS ET CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES DES ENFANTS



Notre gouvernement conservateur agit pour aider les familles à atteindre leurs objectifs. Parallèlement, en participant à des activités sportives et artistiques, les enfants acquièrent l'esprit sportif, expriment leur créativité et adoptent un mode de vie sain.

Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants permet aux parents de réclamer jusqu'à 500 \$ par enfant de moins de 16 ans pour des activités sportives et des programmes comme le ballet, le hockey et le soccer. Quant au crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants, il permet aux parents de réclamer jusqu'à 500 \$ par enfant de moins de 16 ans pour les frais engagés pour des activités artistiques et culturelles comme le dessin ou la musique.



MONTANT POUR AIDANTS NATURELS

Prendre soin d'une personne à charge ayant une invalidité physique peut être difficile, à la fois sur les plans émotif et financier. C'est pourquoi, notre gouvernement conservateur continue d'offrir aux Canadiens le montant pour aidants naturels.

En tout temps en 2013, si vous avez tenu (seul ou avec quelqu'un d'autre) un logement qui constituait votre lieu de résidence et celui d'une personne dont vous prenez soin (le conjoint ou le conjoint de fait n'est pas considéré comme une personne à charge à cette fin), vous pouvez réclamer un montant maximal de 4 490 \$.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR AIDANTS FAMILIAUX

Le crédit d'impôt pour aidants familiaux est un autre moyen d'économiser pour les familles qui prennent soin de proches handicapés.

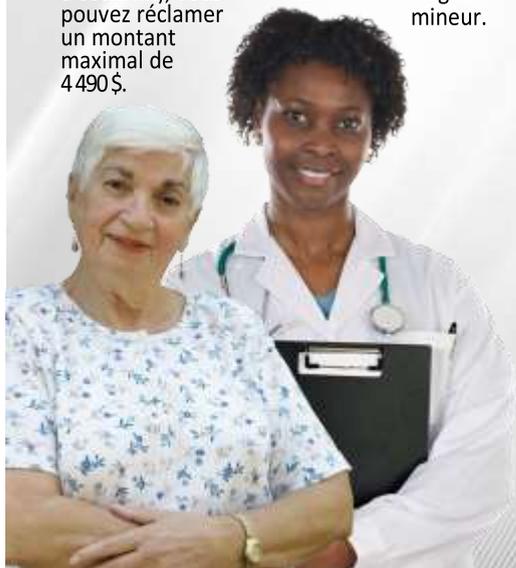
Les aidants pourront réclamer un montant plus élevé au titre des autres crédits admissibles comme le crédit d'impôt pour enfants ou le montant pour aidants naturels. Le crédit d'impôt pour aidants familiaux est un crédit de 15 % applicable à un montant de 2 000 \$. De plus, depuis 2012, il inclut les conjoints, les conjoints de fait et les enfants d'âge mineur.

PRESTATION POUR ENFANTS HANDICAPÉS, ET RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ

Depuis son élection en 2006, notre gouvernement conservateur a non seulement augmenté le montant maximal annuel de la prestation pour enfants handicapés à 2 626 \$ pour les familles à revenu faible ou modeste, mais a aussi bonifié cette dernière pour s'assurer que plus de familles y soient admissibles.

Concrètement, jusqu'à 218,83 \$ peuvent être alloués par mois pour chaque enfant admissible. Notre gouvernement conservateur reconnaît les défis particuliers auxquels sont confrontés les parents qui prennent soin d'un enfant gravement invalide. C'est pourquoi, dans le budget de 2007, nous avons présenté le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Celui-ci aide les familles à assurer la sécurité financière à long terme de leur enfant quand ils ne peuvent plus en prendre soin.

Notre gouvernement s'engage à s'assurer que le REEI continue à répondre aux besoins des Canadiens gravement invalides et à ceux de leur famille. C'est pourquoi, le budget de 2012 a apporté un certain nombre d'améliorations au REEI, notamment une plus grande flexibilité pour les retraits et l'élargissement de la définition des personnes pouvant être titulaires du régime.



PRESTATION FISCALE CANADIENNE POUR ENFANTS, CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS ET SUPPLÉMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Les familles à revenu faible ou à revenu moyen reçoivent de l'aide, car notre gouvernement conservateur a augmenté la

prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE).

Cette augmentation permet aux familles qui, par le passé, n'étaient pas admissibles de faire plus d'économies. **Par exemple, une famille à faible revenu avec deux enfants peut faire des économies additionnelles pouvant atteindre 587,58 \$.**

De plus, le crédit d'impôt pour enfants offert par notre gouvernement depuis 2007 offrira un allègement fiscal pouvant atteindre 335 \$ en 2013 pour chaque enfant de moins de 18 ans.

POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ LE
WWW.PRESTATIONNATIONALEPOURENFANTS.CA

DÉDUCTION DES DÉPENSES POUR LA GARDE D'ENFANTS



Il n'est jamais facile de s'occuper d'un enfant, surtout quand on jongle avec d'autres responsabilités comme le travail ou les études. Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur permet aux parents de

déduire de leur revenu les dépenses pour la garde d'enfants.

Il s'agit des montants que vous ou une autre personne déboursez

pour que quelqu'un s'occupe d'un enfant admissible pour que vous puissiez gagner un revenu de travail, exploiter une entreprise, seul ou avec un associé, faire des études ou faire de la recherche.

«[...] des économies additionnelles pouvant atteindre 587,58 \$.»

OFFRIR AUX PARENTS LE SOUTIEN QU'ILS MÉRITENT

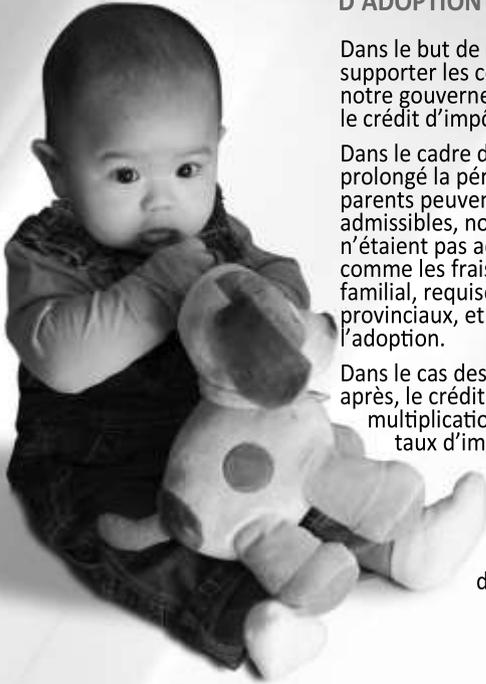
CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS D'ADOPTION



Dans le but de mieux aider les parents à supporter les coûts d'adoption d'un enfant, notre gouvernement conservateur a amélioré le crédit d'impôt pour frais d'adoption.

Dans le cadre du budget de 2013, nous avons prolongé la période pendant laquelle les parents peuvent réclamer les frais d'adoption admissibles, notamment des coûts initiaux qui n'étaient pas admissibles par le passé – comme les frais liés à l'étude du milieu familial, requise par les gouvernements provinciaux, et les cours obligatoires sur l'adoption.

Dans le cas des adoptions conclues en 2013 et après, le crédit sera calculé par la multiplication du montant réclamé par le taux d'imposition du revenu le moins élevé (15 % en 2013) pour les dépenses engagées entre le moment où la demande initiale est faite et celui où commence le processus d'inscription et d'adoption.



MONTANT POUR MANUELS ET EXEMPTION POUR LES BOURSES D'ÉTUDES ET LES BOURSES D'ENTRETIEN



Il devrait être facile de faire des études. Les étudiants canadiens travaillent d'arrache-pied pour avoir de bonnes notes, tout en payant pour leurs études.

Notre gouvernement conservateur aide à alléger le fardeau fiscal qui pèse sur les étudiants qui travaillent fort et obtiennent de bons résultats en leur permettant de déduire leur(s) bourse(s) de leur revenu.

De plus, nous rendons l'éducation postsecondaire plus abordable et plus accessible pour les étudiants et leur famille avec le montant pour manuels.

Ce sont là des façons par lesquelles notre gouvernement conservateur aide les étudiants canadiens à réaliser leurs rêves et leur plein potentiel.



DES ALLÈGÈMENTS FISCAUX POUR LES AÎNÉS

DOUBLEMENT DU MONTANT POUR REVENU DE PENSION

Les aînés canadiens ont travaillé fort et ont payé leur dû. Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur leur offre de vraies réductions fiscales afin de les aider à garder une plus grande part de leur argent, comme il se doit.

Les aînés ont non seulement payé leurs taxes et leurs impôts, mais ils ont économisé pour leur retraite. Il y a des années, le gouvernement

canadien a créé un crédit d'impôt non remboursable pour le revenu de pension s'appliquant à la première tranche de 1 000 \$ du revenu de pension admissible. Beaucoup de choses ont changé depuis et c'est pourquoi, en 2006, nous avons augmenté le montant maximal à 2 000 \$. Ainsi, les pensionnés font plus d'économies et voient une réelle différence.



«Ainsi, les pensionnés font plus d'économies et voient une réelle différence.»

AUGMENTATION DU MONTANT EN RAISON DE L'ÂGE

Les aînés canadiens ont travaillé fort pour préparer leur retraite. C'est pourquoi notre gouvernement conservateur a augmenté le montant en raison de l'âge, aidant les aînés à revenu faible et à revenu moyen à garder plus d'argent afin de subvenir à leurs besoins.

Notre gouvernement a augmenté ce montant de 2 000 \$, offrant ainsi un plus grand soutien aux aînés canadiens. Le montant en raison de l'âge permet aux personnes âgées de 65 ans et plus qui gagnent un revenu net de 34 562 \$ ou moins en 2013 de réclamer 6 854 \$, ce qui leur permet d'économiser jusqu'à 1 028 \$ cette année. Veuillez noter que le montant en raison de l'âge ne peut être réclamé lorsque le revenu net d'un particulier atteint 80 256 \$.

FRACTIONNEMENT DU REVENU DE PENSION

Pour alléger le fardeau fiscal des pensionnés canadiens et leur offrir une équité, notre gouvernement conservateur permet le fractionnement du revenu de pension.

D'une manière générale, chaque contribuable canadien paye des impôts sur l'ensemble du revenu gagné. **Le fractionnement du revenu permet aux résidents canadiens qui touchent un revenu de pension admissible d'allouer jusqu'à la moitié de ce revenu au conjoint (ou au conjoint de fait) avec qui ils habitent.** De cette manière, les pensionnés et leur famille peuvent réduire considérablement leur fardeau fiscal.

« [...] les pensionnés et leur famille peuvent réduire considérablement leur fardeau fiscal. »

HAUSSE DE L'ÂGE LIMITE POUR LA CONVERSION DES REER EN FERR

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont l'un des meilleurs moyens d'épargner pour l'avenir. Comme les cotisations à un REER ne sont pas imposables sous le maximum déductible au titre des REER, ces régimes sont un outil idéal pour planifier sa retraite. Auparavant, la manière dont les REER étaient structurés nuisait à certains Canadiens. Même s'ils décidaient de travailler au-delà de l'âge de 69 ans, ils devaient convertir leur REER en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et commencer à effectuer des retraits.

Notre gouvernement conservateur agit pour les Canadiens approchant de la retraite. **Nous avons haussé l'âge limite pour convertir un REER en FERR de 69 à 71 ans.** Maintenant, plus de Canadiens ont la liberté de choisir le moment de convertir leur REER. Nous accordons des réductions fiscales aux aînés canadiens et nous leur permettons de faire leurs propres choix.

DES ALLÈGEMENTS FISCAUX POUR LES TRAVAILLEURS CANADIENS ET LES EMPLOYEURS

CRÉDIT POUR L'EMBAUCHE VISANT LES PETITES ENTREPRISES

Les petites entreprises sont un élément essentiel de notre économie et sont créatrices d'emplois. Voilà pourquoi notre gouvernement a eu le plaisir de prolonger d'une année additionnelle le crédit pour l'embauche visant les petites entreprises.

Cette initiative offre un crédit pouvant atteindre 1 000 \$ sur la hausse des cotisations des employeurs à l'assurance-emploi de 2013, facilitant ainsi l'embauche de plus de travailleurs.

En soutenant les créateurs d'emplois, notre gouvernement conservateur reste concentré sur l'emploi et l'économie.

RÉGIMES DE PENSION AGRÉÉS COLLECTIFS

Il est difficile d'épargner pour la retraite, surtout pour ceux qui n'ont pas de régime de pension au travail. Dans le but d'aider les millions de Canadiens qui sont dans cette situation, notre gouvernement a créé les régimes de pension agréés collectifs (RPAC). Les RPAC sont une nouvelle option de pension accessible à grande échelle et à faible coût pour les employeurs, les employés et les travailleurs autonomes.

**REMETTRE DE L'ARGENT
DANS LE PORTEFEUILLE
DES CANADIENS QUI
TRAVAILLENT FORT.**

PRESTATION FISCALE POUR LE REVENU DE TRAVAIL

Pendant trop longtemps, nombre de Canadiens qui dépendent de l'aide sociale ont rencontré de grands défis au moment de réintégrer le marché du travail. Notre gouvernement conservateur a agi avec la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT).

Cette prestation est un crédit d'impôt remboursable visant à augmenter les gains des travailleurs à faible revenu

pour qu'ils ne soient pas pénalisés lorsqu'ils trouvent un emploi.

Dans le cas des personnes handicapées à faible revenu – qui sont confrontées à des obstacles encore plus grands lorsqu'elles souhaitent intégrer le marché du travail – la PFRT leur accorde un supplément.

MONTANT CANADIEN POUR L'EMPLOI

Le fait d'avoir un emploi peut entraîner une série de dépenses liées au travail. Pourquoi celles-ci devraient-elles pénaliser les Canadiens qui travaillent fort?

Notre gouvernement conservateur remet de l'argent dans le portefeuille des travailleurs canadiens avec le montant pour l'emploi. La plupart des salariés, à l'exception des travailleurs autonomes, ont droit à un crédit d'impôt pouvant s'élever à 1117 \$ en 2013. Notre gouvernement conservateur aide les Canadiens à garder les fruits de leur labeur.



CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS D'APPRENTIS

Dans le but d'aider les entreprises qui veulent tirer profit de chaque dollar tout en continuant à employer des gens de métier en formation, notre gouvernement conservateur a créé le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis. Les employeurs qui embauchent un apprenti admissible pendant ses deux premières années de contrat d'apprenti (enregistré auprès d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial) peuvent recevoir un crédit d'impôt non remboursable équivalant à 10 % du salaire et du traitement versés à l'apprenti. Cela peut permettre à un employeur d'économiser jusqu'à 2 000 \$ par apprenti admissible.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION, VEUILLEZ VISITER LE
WWW.SCEAU-ROUGE.CA



ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES PROPRIÉTAIRES DE PETITES ENTREPRISES, LES AGRICULTEURS ET LES PÊCHEURS

Quand une exploitation agricole, une petite entreprise ou une entreprise de pêche familiale passe d'une génération à la suivante, la propriété est assujettie à l'impôt sur les gains en capital. Auparavant, la première tranche de 500 000 \$ était libre d'impôt.

Notre gouvernement conservateur aide les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs à garder leur entreprise dans leur famille en augmentant cette exemption à 750 000 \$. En haussant l'exonération cumulative des gains en capital, notre gouvernement conservateur agit réellement pour que l'entreprise familiale reste dans la famille, comme il se doit.



CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES

Partout au pays, de nombreuses communautés dépendent des pompiers volontaires en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence. Les courageux pompiers volontaires offrent leur temps et mettent leur vie à risque pour sauver les autres. De plus, ils encourrent des dépenses.

Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur a créé le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, d'un montant de 3 000 \$, à l'intention des pompiers volontaires qui effectuent au moins 200 heures de service par année. Cependant, la possibilité de réclamer l'exemption de 1 000 \$ sur les honoraires pourra toujours être choisie au lieu du crédit. Nous agissons afin de soutenir les bénévoles et d'aider les services d'incendie volontaires.



DÉDUCTION POUR OUTILLAGE DES GENS DE MÉTIER

Les travailleurs de la construction et les gens de métier ont besoin d'outils pour effectuer leur travail au quotidien. Souvent, ces Canadiens qui travaillent fort doivent payer cette dépense de leur propre poche. Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur offre une déduction pour outillage, qui aidera les gens de métier à économiser.

Les gens de la construction et de métier travaillent fort pour gagner leur vie. Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur travaille fort pour les aider à faire des économies d'impôt.

CRÉDIT POUR LES FRAIS DE REPAS DES CONDUCTEURS DE GRANDS ROUTIERS



Lorsque votre emploi consiste à parcourir les routes du Canada, les dépenses supplémentaires sont inévitables. Entre les repas et l'essence, les coûts s'additionnent rapidement. De façon générale, le régime fiscal canadien limite la déductibilité des frais de repas, de divertissement et autres à 50 %.

Notre gouvernement conservateur est allé plus loin et a augmenté la part déductible des frais de repas des conducteurs de grands routiers à 80 %. Les conducteurs de grands routiers peuvent garder plus d'argent pour le temps passé sur les routes canadiennes.



DES ALLÈGEMENTS FISCAUX POUR LES ACHETEURS D'UNE HABITATION

CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE HABITATION



Les frais associés à l'achat d'une première habitation peuvent s'accumuler rapidement. Pour aider les Canadiens à supporter ces coûts, notre gouvernement conservateur offre le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation. Ce crédit permet aux Canadiens d'économiser jusqu'à 750 \$ sur les habitations admissibles achetées après le 27 janvier 2009.

Les propriétaires fonciers actuels qui ont droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) peuvent également réclamer le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation s'ils achètent une propriété plus accessible ou plus fonctionnelle. Ce crédit s'applique également à ceux qui achètent une habitation pour un proche (liens de sang, conjoint, conjoint de fait ou adoption) qui a droit au CIPH.

RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Pour de nombreuses personnes qui achètent ou construisent une première habitation, le plus difficile peut être d'économiser pour la mise de fonds. Afin d'aider les Canadiens à financer leur premier grand achat, notre gouvernement conservateur a augmenté le montant que les Canadiens peuvent retirer de leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour payer la mise de fonds.

Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, notre gouvernement conservateur a fait passer à 25 000 \$ le montant maximal que les Canadiens peuvent retirer de leur REER pour acheter une propriété. Par ces mesures importantes, notre gouvernement conservateur aide les Canadiens à réaliser leur rêve d'acheter une nouvelle propriété.

**AIDER LES
CANADIENS À
ACHETER LEUR
PREMIÈRE
MAISON**



GUIDE FISCAL

Apprenez à mieux gérer votre argent
et assurez-vous un avenir financier
plus solide en consultant la page
Vos outils financiers.



Visitez le www.fcac-acfc.gc.ca et
consultez la page *Vos outils
financiers* pour en savoir plus.

OUTILS FINANCIERS

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION,
CONTACTEZ **L'AGENCE DU REVENU DU CANADA** AU

1-800-959-7383

OU VISITEZ SON SITE INTERNET AU
WWW.CRA-ARC.GC.CA